



**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 MARS 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNIÉZ, C. TIPHINEAUD, J. QUEIJO, P. QUÉRO, S. JUGAL, M. LEGOFF, D. ASSO, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI,

Absents représentés :

É. BIANAY-BALCOT	procuration à	P. DOUWES
M. GRIMONT		M. LEGOFF
T. BAYRAK		É. GRILLON
M. ALOUI		L. FORICHON
V. MOREAU		P. ROUYER
S. SABLICHT		N. MONZON
C. CONTAMIN		V. BAYOUT

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 février 2023 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 9 février 2023 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 24 septembre 2020, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1-DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE ORGE-YVETTE-SEINE (SMOYS) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE IRVE (INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ÉLECTRIQUES)

PROCÈDE à l'élection des délégués de la commune au Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour le gaz et l'électricité (SMOYS). M. le Maire propose le vote à bulletin secret ou à main levée. Le vote à main levée est choisi à l'unanimité.

Nombre de postes à pourvoir : 1 titulaire
1 suppléant

EST candidat pour le siège de titulaire : M. Éric GRILLON

EST candidat pour le siège de suppléant : M. Patrick QUÉRO

Nombre d'électeurs présents ou représentés : 29

Nombre de votants : 29

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

ONT obtenu :

M. Éric GRILLON : 29 voix

M. Patrick QUÉRO : 29 voix

M. Éric GRILLON ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est déclaré élu délégué titulaire.

M. Patrick QUÉRO ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est déclaré élu délégué suppléant. **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Président du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS).

2-CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ TOTEM France RELATIVE À LA POSE D'UN DISPOSITIF D'ANTENNES-RELAIS SUR LE « PARKING DE LA GARE » AU 1, RUE D'ESTIENNE D'ORVES (AG 146)

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public entre TOTEM France et la ville d'Ablon-sur-Seine, annexée à la présente délibération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société TOTEM France et tous les documents relatifs.

3-DÉBAT SUR L'AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

PREND ACTE du débat qui s'est tenu en son sein relatif aux orientations générales de l'avant-projet d'aménagement et de développement durables sous la présidence de Monsieur le Maire ; **RAPPELLE** l'intégration de la commune d'Ablon-sur-Seine, sans concertation, dans le périmètre d'un Etablissement Public Territorial surdimensionné avec des communes aux situations et enjeux très variés ; **DEMANDE** que les orientations du projet de ville soient préservées dans le PADD du PLUi mais aussi dans le futur zonage, le règlement et les OAP à venir de ce PLUi ; **DEMANDE** que le PADD du PLUi intègre les remarques exprimées par les élus du Conseil municipal d'Ablon-sur-Seine lors de ce débat et qui sont ordonnées dans le document annexé à cette délibération ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

4-INSTAURATION D'UN RÈGLEMENT DE VOIRIE

ACCEPTÉ la mise en œuvre d'un règlement de voirie sur la commune ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

5-COMpte DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2022

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable assignataire de la commune, visé et certifié par le Trésorier-Payeur général du Val-de-Marne, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; **PREND ACTE** du Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2022 ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

6-COMpte ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2022

APPROUVE l'ensemble des opérations comptables soumises à son examen ; **APPROUVE** le Compte Administratif 2022 de la Commune dont le résultat s'établit de la façon suivante :

Section	Dépenses (mandats émis)	Recettes (titres émis)	Résultats de l'exercice 2022
Fonctionnement	8 716 202,20 €	9 233 589,13 €	517 386,93 €
Investissement	3 978 756,31 €	3 705 175,38 €	- 273 580,93 €

ARRÊTE comme suit les résultats des différentes sections budgétaires de l'exercice 2022 :

	Résultats de clôture 2022	Reports de l'exercice 2021	Résultats cumulés
Fonctionnement	517 386,93 €	2 106 795,17 €	2 624 182,10 €
Investissement	-273 580,93 €	27 103,71 €	-246 477,22 €
Total	243 806,00 €	2 133 898,88 €	2 377 704,88 €

CONSTATE que les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

Dépenses	685 988,17 €
Recettes	0,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et crédits annulés ; **DONNE** quitus aux ordonnateurs, pour leur gestion 2022 ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier principal d'Orly.

7-AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2023 DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNE

AFFECTE ainsi le résultat de l'exercice 2022 de la section de fonctionnement d'un montant de **2 624 182,10 €** :

- **932 465,39 €** au compte 1068 « *excédents de fonctionnement capitalisés* » de la section d'investissement ;
- **1 691 716,71 €** en R002 « *résultat reporté ou anticipé* » de la section de fonctionnement.

AFFECTE le résultat d'investissement, soit un déficit de **246 477,22 €** à la section d'investissement, chapitre D 001 – Résultat reporté ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

8- FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

DÉCIDE que les taux votés des 2 taxes directes locales seront fixés à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **38,65 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **49,03 %**

PRÉCISE que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la Ville ; **PRÉCISE** que la recette correspondante sera inscrite au compte 7311 « contributions directes » du budget primitif de l'exercice 2023 ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

9-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTIONS AU CCAS

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 000 € au Centre Communal d'Action Sociale ; **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au compte 657362 « subventions de fonctionnement versées au CCAS » du budget primitif de l'exercice 2023 ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

10-EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNE

APPROUVE le Budget Primitif 2023 de la commune, aux montants répartis comme ci-dessous :

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 441 113,60 €	Chapitre 013	Atténuation de charges	7 500,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	4 120 000,00 €	Chapitre 70	Produits des services	479 500,00 €
Chapitre 014	Atténuation de charges	826 000,00 €	Chapitre 73	Impôts et taxes	707 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	852 748,00 €	Chapitre 731	Fiscalité locale	5 970 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	98 763,12 €	Chapitre 74	Dotations et participations	1 450 000,00 €
			Chapitre 75	Autres produits de gestion courants	53 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	Chapitre 76	Produits financiers	0,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	10 000,00 €	Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00 €

Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 960 000,00 €	Chapitre 78	Reprise sur amort. Et provisions	0,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	466 591,99 €	Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	421 500,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		10 780 216,71 €	TOTAL DES RECETTES		9 088 500,00 €
D002 résultat 2020 anticipé		- €	R002 résultat 2020 anticipé		1 691 716,71 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		10 780 216,71 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées		10 780 216,17 €

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	21 400,00 €	Chapitre 13	Subventions d'investissement	400 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 027 691,99 €	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €	Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	456 000,00 €
Chapitre 16	Remboursements d'emprunt	312 000,00 €	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	466 591,99 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	421 500,00 €	Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 960 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		3 782 591,99 €	TOTAL DES RECETTES		3 782 591,99 €
Restes à réaliser 2022		685 988,17 €	Restes à recouvrer 2022		0,00 €
D001 résultat anticipé		246 477,22 €	Affectation au compte 1068		932 465,39 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		4 715 057,38 €	Total des recettes d'investissement cumulées		4 715 057,38 €

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

11-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT 1 AU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX ET VITRERIE - LOT 1 - LOCAUX

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société NR NETTOYAGE (91600), l'avenant 1 au marché de nettoyage des locaux municipaux et vitrerie - Lot 1 – Locaux, pour un montant de 9 088,34 € HT ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial ; **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

12-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT 1 AU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX ET VITRERIE - LOT 2 - VITRERIE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société NR NETTOYAGE (91600), l'avenant 1 au marché de nettoyage des locaux municipaux et vitrerie - Lot 2 – Vitrerie, pour un montant de -10,77 € HT ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial ; **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

13-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L. 2023 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

APPROUVE les travaux de rénovation thermique de la toiture de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2023 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de rénovation thermique de la toiture de l'Espace Culturel Alain-POHER est estimé à 413 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

14-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2023 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

APPROUVE les travaux de rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2023 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de réhabilitation de la toiture de l'Espace Culturel Alain-POHER est estimé à 460 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

15- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF FONDS VERT 2023 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

APPROUVE les travaux de rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre du dispositif Fonds Vert pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de la rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER est estimé à 873 291 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

16-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2023 – AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉCOLOGIQUE - QUARTIER DE LA GARE

SOLLICITE le soutien financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2023 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération d'aménagement d'un parc écologique au quartier de la gare est estimé à 340 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

17-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF FONDS VERT 2023 – AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉCOLOGIQUE - QUARTIER DE LA GARE

APPROUVE les travaux d'aménagement d'un parc écologique - quartier de la gare ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre du dispositif Fonds Vert pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération d'aménagement d'un parc écologique est estimé à 340 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

18-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF FONDS VERT 2023 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

APPROUVE les travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre du dispositif Fonds Vert pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal est estimé à 2 100 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

19-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L. 2023 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION THERMIQUE DES VESTIAIRES DE FOOTBALL

SOLLICITE le soutien financier de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2023 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de rénovation thermique des vestiaires de football au stade Pierre-Pouget est estimé à 830 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

20-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2023 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DES VESTIAIRES DE FOOTBALL DU COMPLEXE SPORTIF PIERRE-POUGET

SOLLICITE le soutien financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2023 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de rénovation thermique des vestiaires de football au stade Pierre-Pouget est estimé à 830 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

21-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF FONDS VERT 2023 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION THERMIQUE DES VESTIAIRES DE FOOTBALL

APPROUVE les travaux de réhabilitation thermique des vestiaires de football ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre du dispositif Fonds Vert pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de réhabilitation thermique des vestiaires de football est estimé à 830 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

22-FIXATION DU FORFAIT D'EXTERNAT POUR LES ENFANTS ABLONNAIS ACCUEILLIS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

DÉCIDE de fixer le forfait d'externat pour les élèves de maternelle à 1 000,00 € par enfant et d'élémentaire à 500,00 € par enfant pour l'année scolaire 2022-2023 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération avec l'école élémentaire privée du Sacré Cœur sous contrat d'association avec l'État qui scolarise des enfants résidant à Ablon-sur-Seine sous réserve des dispositions de l'article L. 442-5-1 du Code de l'Éducation ; **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au compte 6558 « *autres contributions obligatoires* » du budget communal de l'exercice 2023 ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 21 heures 46.
Fait à Ablon-sur-Seine, le 31 mars 2023.

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

